



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REFORME ET VENTE D'UN VEHICULE
BALAYEUSE EUROVOIRIE CC2020 QUI SERA
REPRIS PAR LA SOCIETE MATEVERT-
G.SPASSOV**

**DÉCISION N° AU-19-515
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2017-4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction de Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que la conservation dans la flotte automobile du véhicule suivant ne se justifie plus : **BALAYEUSE EUROVOIRIE CC2020** ; totalisant 47 742,60 km, mis en service le 04/09/2006 ;

CONSIDÉRANT la vente aux enchères sur le site d'Agorastore effectuée du 21/11/2019 au 28/11/2019 ;

D É C I D E

DE REFORMER ET DE VENDRE le véhicule suivant :

BALAYEUSE EUROVOIRE CC2020 ; totalisant 47 742,60 km, mis en service le 04/09/2006 ;

Le véhicule sera repris par la société MATEVERT-G.SPASSOV, située 27 route de Lyons ; 27480 BEAUFICEL EN LYONS ; pour un montant de 3 021 ,00 € TTC.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191223-lmc1H7032H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2019
Date de Publication : 23/12/2019